

Département de l'Yonne

Mairie de Subigny



7 Place Pierre Julien

89100 Subigny

Tel : 03.86.88.83.70

Fax : 03.86.95.26.96

mairie@subigny.fr

Site internet : www.subigny.fr

PRESENTS :

Gilbert GREMY / Maxime BEAUCOURT / Colette BACHMANN
Jean-Luc ANDRIVOT / Nicolas PRIAULT / François GLAZENER /
Claudie PASCAL / Jean-François DAUGE / Carine ANTONIW /
Jean-Pierre DEWEIRDT .

Absents excusés: Christophe JOUVESHOMME ayant donné pouvoir à Nicolas PRIAULT, Damien TANIS ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANDRIVOT, Caroline BLIZNIEC ayant donné pouvoir à François GLAZENER.

Secrétaire de séance : Colette BACHMANN.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal remercie M. JACQUES Georges pour la réhabilitation de la crèche de l'église et M. TRIBUT Paul pour sa présentation.

OUVERTURE de la séance à 19h45.

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

- Point n° 1 - Rapport 2023 sur le prix et la qualité du Service Public en Assainissement Non Collectif (SPANC)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dossier a été transmis avec la convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le rapport tel qu'établi par la Communauté de Commune du Gâtinais en Bourgogne (Document consultable en Mairie).

- Point n° 2 - Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la réhabilitation d'une partie de l'atelier communal en salle des associations

Suite au courrier reçu du Député de la 3ème circonscription de l'Yonne, indiquant la suppression de la réserve parlementaire et suggérant l'intervention du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour le versement d'une aide financière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à solliciter cette aide financière à hauteur de 10% du montant hors taxes des travaux.

Pour prévenir toutes suspicions de conflit d'intérêts, Mme Claudie PASCAL quitte la salle de Conseil afin de s'abstenir de participer aux travaux préparatoires de la délibération et de prendre part au vote de celle-ci.

- Point n° 3 - Contrat d'entretien des espaces verts

M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises L'HOTELLIER et COP'PAYSAGE (l'entreprise THÉOTOP paysage n'ayant pas répondu). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Abstention : 0, vote contre : 1, vote pour : 11), accepte le devis de l'entreprise COP'PAYSAGE pour un montant de 19 612.08 € HT, soit 23 534.50 € TTC, pour une année.

- Question diverse

Référent compostage

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne prévoit l'installation d'un composteur collectif au niveau des containers à verres, papiers et vêtements. Pour ce faire, la Commune recherche deux référents pour contrôler la bonne marche de l'utilisation de ce composteur. Si vous êtes intéressé, merci de contacter la Mairie.

Séance levée à 21h05.

La secrétaire de Séance,
Mme Colette BACHMANN.

Le Maire,
Gilbert GREMY.

